



## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Cotisations :**

–a) Sauf cas particulier, les cotisations sont payables par trimestres selon la périodicité suivante :

- . septembre – octobre – novembre
- . décembre – janvier – février
- . mars – avril – mai
- . juin – juillet

b) Les nouveaux adhérent payent leur cotisation jusqu'à la fin du trimestre en cours,

c) Les adhérents de moins de 25 ans paieront demi-tarif,

d) Lorsque deux membres d'une même famille (même adresse) s'inscrivent le second paiera ½ tarif.

e) la fiche d'inscription mentionnera « en cas de difficultés financières, nous consulter »

### **Elections :**

Pour faire acte de candidature au conseil d'administration, les conditions suivantes devront être remplies :

a) avoir pratiqué le yoga durant un an au sein de notre association,

b) être à jour de ses cotisations,

c) faire acte de candidature 15 jours au moins avant la date de l'AG, par courrier ou par mail.

*Transmis le 28 novembre 2012 par Monique GUIBE*

*Pour insertion dans le site atelier.yoga17@free.fr*